

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_069**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 20h15,

Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : AUTORISATION CREATION  
EMPLOI NON PERMANENT  
DECHETERIE D'ENTRE-DEUX-GUIERS**

**Date de la convocation :** mercredi 17 mars 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 6 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel); Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mathias LAVOLE à Bertrand PICHON MARTIN, Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Véronique MOREL à Jean Claude SARTER ; Pierre BAFFERT à Raphael MAISONNIER ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL</p>
---	---

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur la déchèterie d'Entre-Deux-Guiers de la CC Cœur de Chartreuse pour la période du 3 juin au 25 septembre 2021.

Durant la période estivale, l'affluence sur la déchèterie d'Entre-deux-Guiers nécessite la présence de 2 agents d'accueil sur les créneaux horaires suivants : jeudi de 10h à 13h, vendredi de 14h à 18h et samedi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée à temps non complet pour une durée de 15h hebdomadaires.

En fonction des besoins du service (formations, hausse de fréquentation), il est possible que l'agent effectue plus de 15h hebdomadaires sans dépasser les 35h hebdomadaires.

La rémunération de l'agent sera calculée au maximum sur l'indice brut 448 du grade d'adjoint technique.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la création à compter du 3 juin 2021 d'un emploi non permanent au grade d'adjoint technique à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 15h.
- **AUTORISE** la Présidente à lancer la procédure de recrutement lié à ce poste
- **AUTORISE** la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives liées à ce recrutement.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 26 mars 2021,

La Présidente,  
Anne LENFANT

